



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations**

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

**Installations classées pour la protection de l'environnement
Modification des installations exploitées par la société**

Commune de MILLERY

En application de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement, une participation du public par voie électronique est ouverte sur le site internet des services de l'État dans le Rhône pendant une période de 15 jours du lundi 4 septembre 2023 à 9 heures 30 au lundi 18 septembre 2023 à 16 heures 30 inclus, sur le projet d'arrêté préfectoral imposant des prescriptions complémentaires à la société REVAGA pour l'exploitation de ses installations situées à Millery, suite à son projet de prolongation de l'activité de remblaiement de carrière et de modifications de la procédure d'accueil des déchets du BTP .

Pendant la durée de la participation du public, le projet d'arrêté préfectoral complémentaire est consultable sur le site internet des services de l'État dans le Rhône à l'adresse suivante : <https://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable-risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Participation-du-public-par-voie-electronique>

Le public peut faire parvenir ses observations et propositions pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-environnement-enquetes@rhone.gouv.fr, en mentionnant en objet du message « PPVE-Société REVAGA »

Seuls les courriels reçus pendant la période de participation du public par voie électronique sont pris en compte.

L'arrêté préfectoral complémentaire ne peut être pris avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public. Sauf en cas d'absence d'observations et propositions, ce délai ne peut être inférieur à trois jours à compter de la date de clôture de la consultation.